Docusign Envelope ID: 7C3B2582-216B-8CB4-81D6-D13A0192CE3B

ABF

Société civile
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 72 Rue Blanche
75009 PARIS

938 630 209 RCS PARIS

* * * * *

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignés,

Mme Albane LAMOTTE
Détenant cinq cents parts, ci 500 parts
En pleine propriété

M. Baptiste LAMOTTE
Détenant cinq cents parts, ci 500 parts
En pleine propriété

Soit les deux seuls associés de la société ABF (la « Société »), détenant ensemble 1.000 parts sociales représentant la totalité des parts émises par ladite Société,

Statuant conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 15 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associés préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associé dans le cadre de son droit à l'information, chaque associé reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;**
- **Transformation de la Société en société à responsabilité limitée ;**
- **Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;**
- **Désignation de la Gérance ;**
- **Pouvoirs à donner.**

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés,

Décident, à l'unanimité, de modifier à compter de ce jour inclusivement le dernier alinéa de l'objet social en supprimant « et ne modifiant pas le caractère civil de la société » lequel est désormais rédigé comme suit :

Docusign Envelope ID: 7C3B2582-216B-8CB4-81D6-D13A0192CE3B

- **Ancienne rédaction** : Et, plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant à l'objet ci-dessus ou contribuant à sa réalisation et susceptibles de contribuer au développement de la société, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

- **Nouvelle rédaction** : Et, plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant à l'objet ci-dessus ou contribuant à sa réalisation et susceptibles de contribuer au développement de la société.

Décident, à l'unanimité, d'intégrer cette modification de l'objet social à l'article 2 des statuts sous la nouvelle forme de SARL devant être adoptés dans les décisions suivantes.

DEUXIEME DECISION

Les associés,

Connaissance prise de l'exposé de la Gérance,

Après avoir constaté que les conditions légales sont réunies et que le capital de la Société a été intégralement libéré lors de sa constitution,

Décident, à l'unanimité, de transformer la Société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour inclusivement.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale de la Société, sa durée, son objet, son siège social ainsi que son régime d'imposition restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 € (mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de 1 € (un euro) de valeur nominale, numérotées de 1 à 1.000 inclus.

TROISIEME DECISION

Les associés,

Constatent, à l'unanimité, que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

Les comptes dudit exercice et de ceux qui suivront seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

L'assemblée générale statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Les bénéfices de l'exercice en cours et de ceux qui suivront seront répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée.

Docusign Envelope ID: 7C3B2582-216B-8CB4-81D6-D13A0192CE3B

QUATRIEME DECISION

Les associés,

Prenant acte des décisions qui précèdent,

Adoptent, à l'unanimité, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée, dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.

Constatent, à l'unanimité, que le texte des statuts ainsi adopté tient compte de la modification de l'objet social décidée ci-avant.

CINQUIEME DECISION

Les associés,

Décident, à l'unanimité, de maintenir dans leurs fonctions des gérants de la Société, sans limitation de durée :

Mme Albane LAMOTTE
Née le 30 avril 1995 à RENNES (35)
De nationalité française,
Demeurant 52, rue C. de La Rochefoucauld – 75009 PARIS

M. Baptiste LAMOTTE
Né le 27 juillet 1997 à RENNES (35)
De nationalité française,
Demeurant 3, rue Tardieu – 75018 PARIS

Lesquels, présents et intervenant, déclarent accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, ni d'aucune mesure aux dispositions quelconques s'opposant à l'exercice par eux des fonctions auxquelles ils viennent d'être maintenus.

Le Gérant dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et statutaires.

SIXIEME DECISION

Les associés,

Comme conséquence des décisions qui précèdent,

Constatent, à l'unanimité, la réalisation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée, effective à compter de ce jour inclusivement.

SEPTIEME DECISION

Les associés donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

Docusign Envelope ID: 7C3B2582-216B-8CB4-81D6-D13A0192CE3B

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Mention relative à la signature électronique

Les associés conviennent expressément et requièrent du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign » en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

Les soussignés reconnaissent et acceptent pleinement que :

- *L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires.*
- *Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la dernière date de signature de l'acte.*

Les Associés	Signatures
Mme Albane LAMOTTE	Le 23-04-2026 | 11:29:57 CEST *« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la Société sous sa nouvelle forme »* Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la Société sous sa nouvelle forme DocuSigned by: Albane LAMOTTE EB56194495AE470...
M. Baptiste LAMOTTE	Le 23-04-2026 | 11:31:24 CEST *« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la Société sous sa nouvelle forme »* Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la Société sous sa nouvelle forme Signé par : 5BF724BE05A3466...